

Quels enjeux communs en matière de politiques air – énergie – climat à l'échelle de la Grande région de Grenoble ?

Commission environnement du SCoT

5 octobre 2017 – Mairie de Fontaine

Elu référent : Jérôme Dutroncy



Déroulé de la séance

Introduction : objectifs de la séance

1. Rappels sur l'évolution du cadre réglementaire, sur le cadre SCoT GREG
2. Tour de table : état d'avancement des travaux des territoires, de leurs préoccupations, besoins et questionnements
3. Présentation du Diagnostic Energie émissions Mobilité de la GREG
4. Tour de table : identification d'enjeux et besoins communs

Conclusion

Introduction – objectifs de la séance

Introduction : objectifs de la séance

- Faire un tour des démarches en cours et prévues des territoires en matière de climat – air – énergie
- Identifier les difficultés, les besoins de chacun, les questionnements actuels
- Repérer des sujets à partager :
 - Echanges d'expériences ?
 - Données communes à utiliser, à développer ?
 - Rencontres d'acteurs à favoriser, organiser ?
 - Réflexions engager à l'échelle de la GREG, du Sud-Isère ?
 - Partage / contribution au bilan de la mise en œuvre du SCoT ?
 - Focus sur des sujets : développement des énergies renouvelables dans les zones d'activités, économie circulaire... ?
 - ...

1 - Rappels sur le cadre réglementaire, sur le cadre SCoT GREG

Points de repère législatifs/historiques

Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie

Loi du 8 avril 1946 de nationalisation de l'électricité et du gaz

Loi du 30 décembre 1996 sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (loi LAURE)

Lois de libéralisation du marché français de l'énergie (10 février 2000, 3 janvier 2003, 9 août 2004, 7 décembre 2006, 7 décembre 2010)

Loi du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE)

Lois Grenelle - 23 juillet 2009, 12 juillet 2010

Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

Loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte

COP 21 (décembre 2015)

Loi NOTRe >> sur la répartition des compétences

Les documents cadre

A l'échelle nationale :

- Une stratégie nationale bas carbone (**SNBC**)
- Une programmation pluriannuelle de l'énergie (**PPE**)
- Autres outils nationaux (prenant en compte la SNBC et la PPE) :
 - la stratégie de développement de la mobilité propre, annexée à la PPE,
 - le plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques,
 - la stratégie nationale de recherche énergétique,
 - la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse,
 - la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique.

Au niveau local : un renforcement du rôle des collectivités pour mobiliser leurs territoires

- La réaffirmation du rôle de chef de file de la région dans le domaine de l'efficacité énergétique : intégration des schémas régionaux climat air énergie dans les **SRADDET**.
- Des **Plans climat air énergie (PCAET)**, qui visent une cohérence entre les actions d'un territoire et qui (depuis le 28 juin 2016) :
 - intègrent la composante qualité de l'air en plus des objectifs de réduction des émissions de GES, de réduction de la dépendance énergétique et de limitation de la vulnérabilité climatique > adapter les territoires sur les court, moyen et long terme.
 - sont recentrés au niveau intercommunal (obligation pour EPCI > 20000 habitants).

La Grande région de Grenoble et le « Sud-Isère »

SCoT de la Région Grenobloise

Les ensembles topographiques du "Sud-Isère"

Total GREG

782 296 habitants en 2014



329 781 emplois en 2014

3 944 km²
50% du département de l'Isère

284 communes

Altitudes



■ Zones urbanisées
■ Forêts et espaces naturels...
■ Espaces agricoles
■ Lacs et plan d'eau



Total « Sud-Isère »

- 835 546 habitants
- 347 914 emplois
- 360 communes
- 9 978 km²

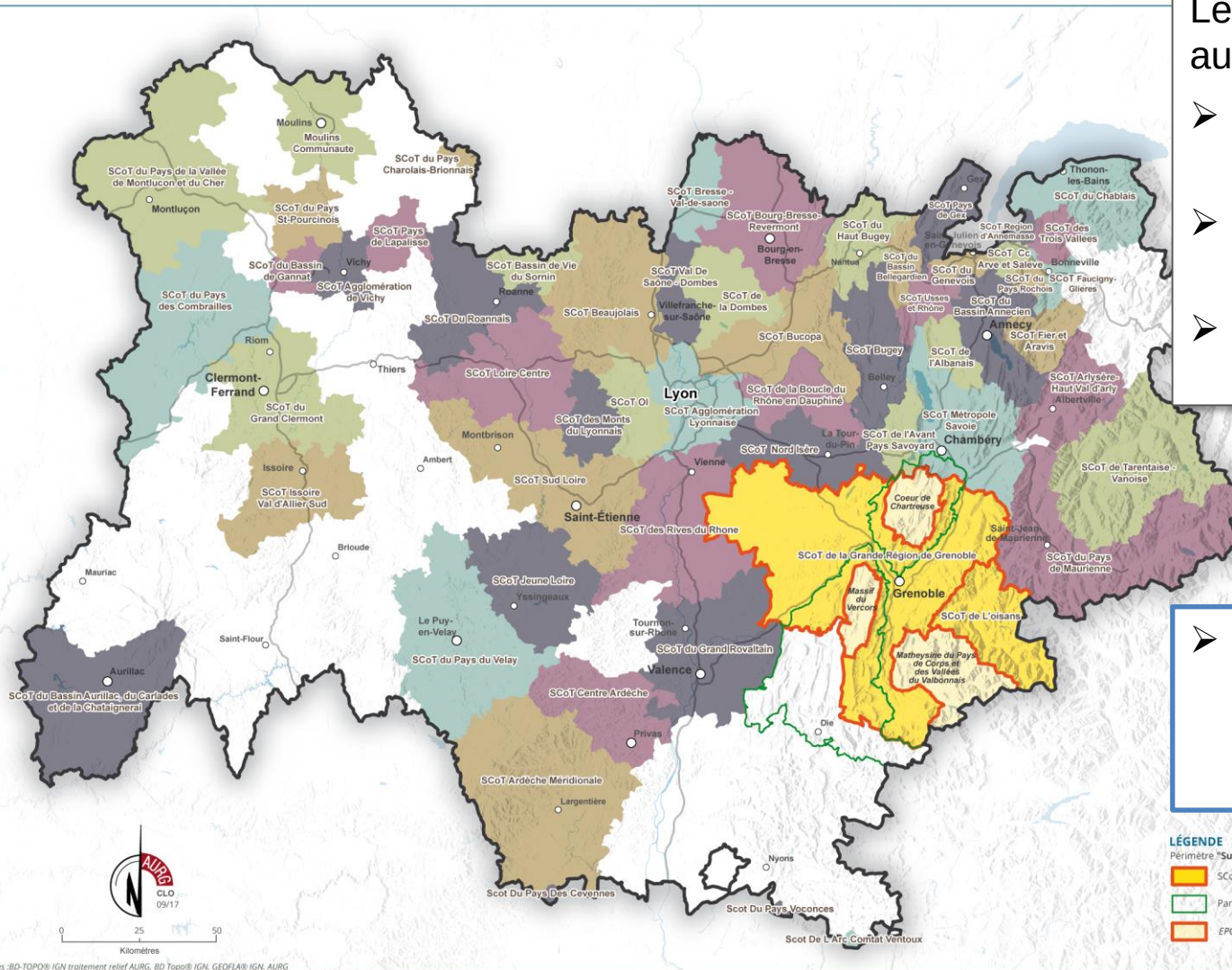
LÉGENDE

- SCoT GREG/Oisans
- Parcs Naturels Régionaux
- EPCI du Sud-Isère
- Massifs montagneux
- Collines et plateaux
- Plaines et grandes vallées
- Principales zones urbanisées

SCHEMA DE COORDONNÉE TERRITORIALE
SCOT 2030
DE LA RÉGION URBAINNE DE GRENOBLE



La Grande région de Grenoble et le « Sud-Isère » dans la région Auvergne Rhône-Alpes



Le sud-Isère représente
au sein de la région :

- 11% de la population (GREG = 10%)
- 11% des emplois (GREG = 10%)
- 8% de la superficie (GREG = 6%)

- Des échelles particulièrement pertinentes pour les questions climatiques

Projet d'aménagement et de développement durables : des enjeux climat dans le cœur de la stratégie globale du SCoT



1. Organisation équilibrée et fonctionnement durable du territoire

- **Pour un développement polarisé, plus équilibré, plus solidaire** : confortement équilibré de tous les pôles urbains et ruraux, cohérence de la répartition des objectifs liés , au développement de l'habitat, des commerces, des services, du foncier économique et des emplois pour lutter contre la périurbanisation et l'éloignement des fonctions urbaines
- **Pour un développement plus intense, économe en espace et en énergie**

2. Articulation urbanisme – transport

3. Organisation de l'offre et des infrastructures de transport pour favoriser l'usage des **modes de transports alternatifs** à la « **voiture solo** » et pour maîtriser les distances-temps entre les territoires.

*Rôles spécifiques
des documents de
planification propres
à réduire les besoins
de déplacements et
des gaz à effet de
serre >> **pleinement
assumés par le
SCoT GREG***

DOO - La stratégie d'efficiency énergétique du SCoT

Le SCoT s'inscrit dans les objectifs du **3 x 20**.

Il préconise aux collectivités locales, documents d'urbanisme locaux et projets d'aménagement de contribuer à sa stratégie d'efficiency énergétique en mettant en œuvre les orientations et objectifs du SCoT visant à :

1. Lutter contre la périurbanisation et l'éloignement des fonctions urbaines en visant à **équilibrer et polariser le développement des territoires**

Organisation en fonction de :

- l'armature urbaine et du développement par secteur,
- production de logements et de sa localisation,
- rééquilibrage, de polarisation et de localisation de l'offre commerciale,
- rééquilibrage de la répartition territoriale de l'emploi et de dimensionnement de l'offre d'espaces économiques,
- l'offre de déplacements.

2. **Intensifier l'aménagement des espaces, renforcer la mixité des fonctions et articuler urbanisme / transport** pour lutter contre l'étalement urbain et la consommation d'espace

- favoriser la diversification et la compacité de l'habitat : des objectifs chiffrés par secteur,
- réduire la consommation de foncier par type d'habitat : superficie moyenne maximale, pour les différents types d'habitat,
- intensifier les espaces les mieux équipés et les mieux desservis : au sein des « espaces préférentiels du développement », desservi par les TC...

3. **Développer un habitat économe en énergie**

pour l'offre de logement neuf et l'adaptation du bâti existant qui doit contribuer :

- à la réduction de la consommation d'énergie ;
- au confortement du recours aux énergies renouvelables ;
- à répondre à la montée de la précarité énergétique des ménages.

DOO - La stratégie d'efficiency énergétique du SCoT

Le SCoT s'inscrit dans les objectifs du **3 x 20**.

Il préconise aux collectivités locales, documents d'urbanisme locaux et projets d'aménagement de contribuer à sa stratégie d'efficiency énergétique en mettant en œuvre les orientations et objectifs du SCoT visant à :

- 
- 4. Développer des formes urbaines économes en énergie** : diversification, compacité et adaptation aux territoires
 - 5. Favoriser, dans les zones à urbaniser et projets d'aménagements (dès la conception), les systèmes mutualisés de production d'énergie et de chaleur décentralisée**, soit par raccord à un réseau de chaleur existant, soit par création.
 - 6. Rechercher le développement du recours aux énergies renouvelables** (solaire, hydraulique, géothermique, biomasse, éolien) dans l'habitat collectif et individuel, dans la construction et la rénovation.
 - 7. Réduire la consommation de l'énergie générée par l'éclairage public.**
 - 8. Adapter la ville au changement climatique** : prévenir et atténuer la formation des îlots de chaleur urbain : préserver et développer la végétation ; préserver et développer la présence de l'eau ; favoriser le recours aux matériaux et aménagements de couleurs claires...

Zoom sur la loi de transition énergétique pour la croissance verte

Des objectifs quantifiés

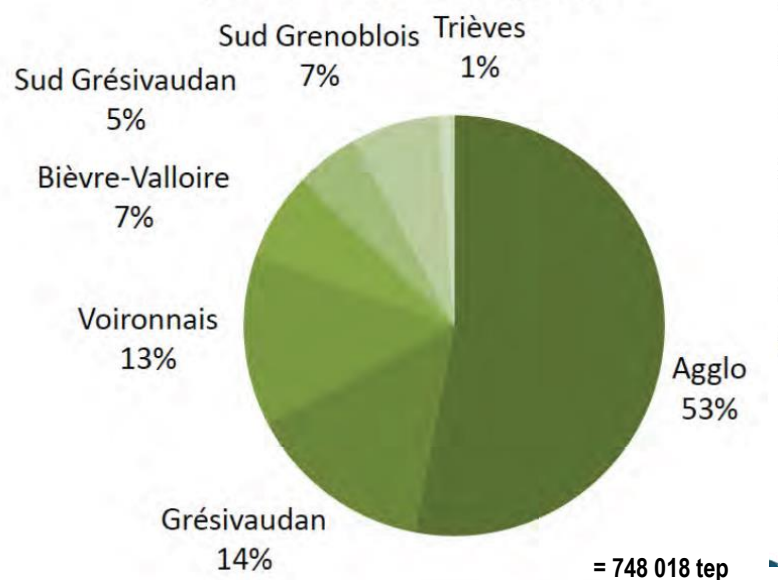
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre : {
 - 40% à horizon 2030
 - "facteur 4" à l'horizon 2050
- Evolution du mix énergétique, incluant la **baisse de la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025.**
- **Réduction de la consommation énergétique finale de 50% à l'horizon 2050**, avec un rythme annuel de baisse de l'intensité énergétique de 2,5% d'ici 2030
 - ✓ augmentation de l'efficacité énergétique : rénovation des bâtiments existants, amélioration de la performance énergétique et environnementale des bâtiments neufs
 - ✓ développement des transports propres, ZCR
 - ✓ lutte contre les gaspillages et promotion l'économie circulaire

Deux axes majeurs de développement :

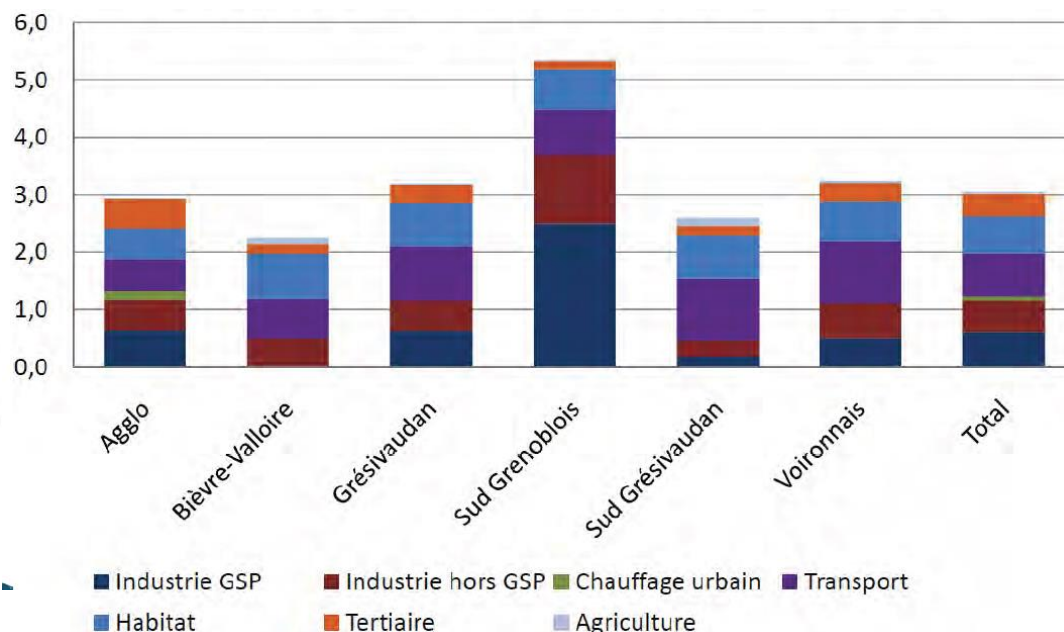
- ✓ **Priorité aux économies d'énergies** : planification, urbanisme, rénovation des bâtiments et des logements, transports propres, économie circulaire.
- ✓ **Développement des énergies renouvelables.**

Résultats - Répartition des consommations d'énergie dans la GREG lors de l'élaboration du SCoT (EIE)

Consommation d'énergie par secteur géographique du SCoT (2006)



Consommation d'énergie par habitant (en tep) selon les secteurs géographiques du SCoT (2006)



Sources travaux SCoT - bureaux d'études Explicit et Alnair

➤ Plus de la moitié des consommations d'énergie se situent sur le territoire de l'agglomération.

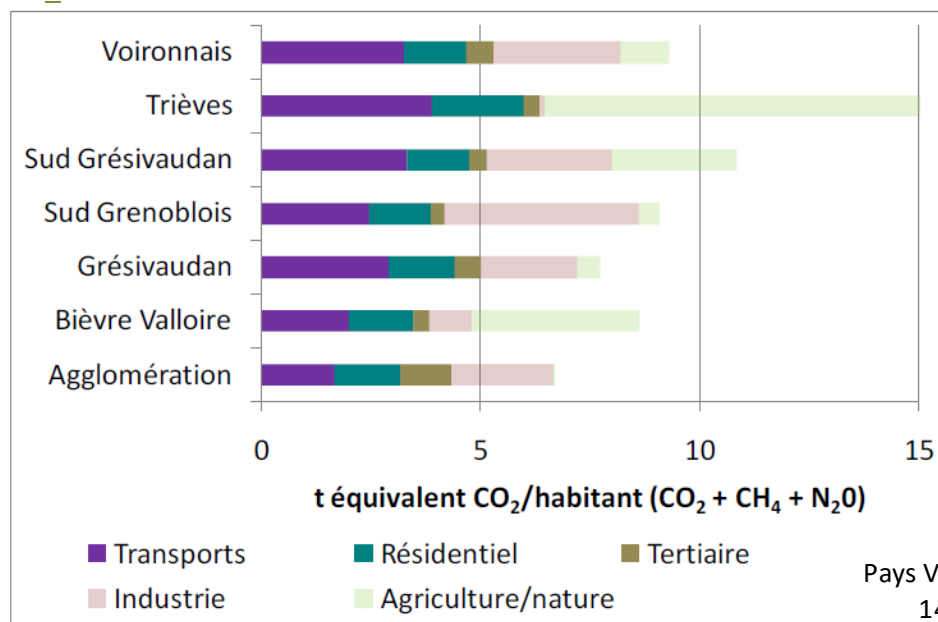
➤ La part de la consommation liée à l'habitat dans l'agglomération est la plus faible de la RUG

➤ Logiquement, celle du tertiaire est la plus élevée.

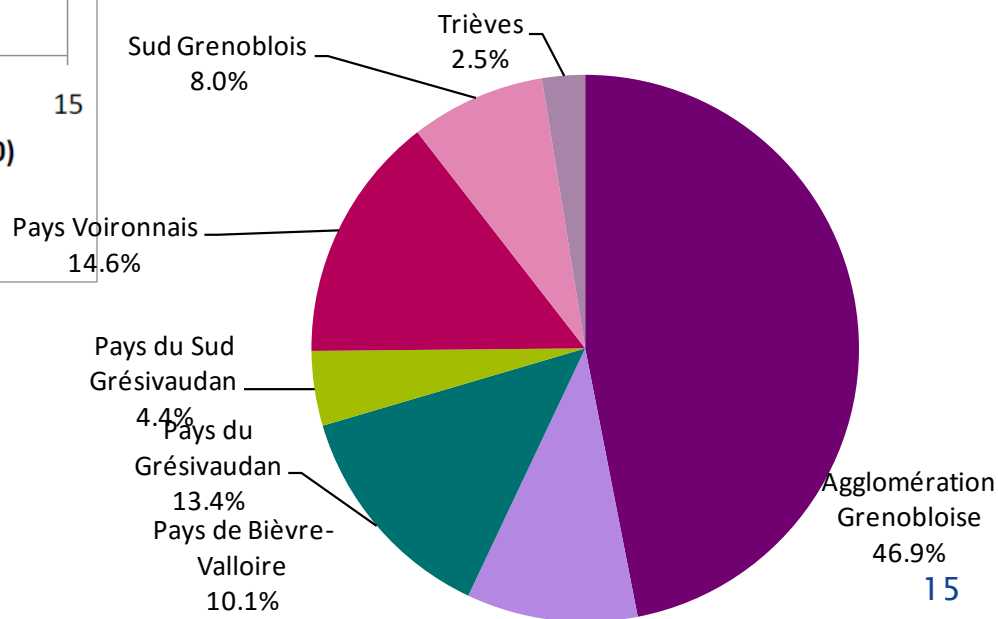
➤ Nécessité de réactualiser cet état des lieux pour le bilan de la mise en œuvre du SCoT en 2018

Résultats - Parts respectives d'émissions de GES dans la GREG lors de l'élaboration du SCoT (EIE)

Répartition des sources d'émissions de GES ($\text{CO}_2 + \text{CH}_4 + \text{N}_2\text{O}$) par habitant par territoire de la RUG en 2006



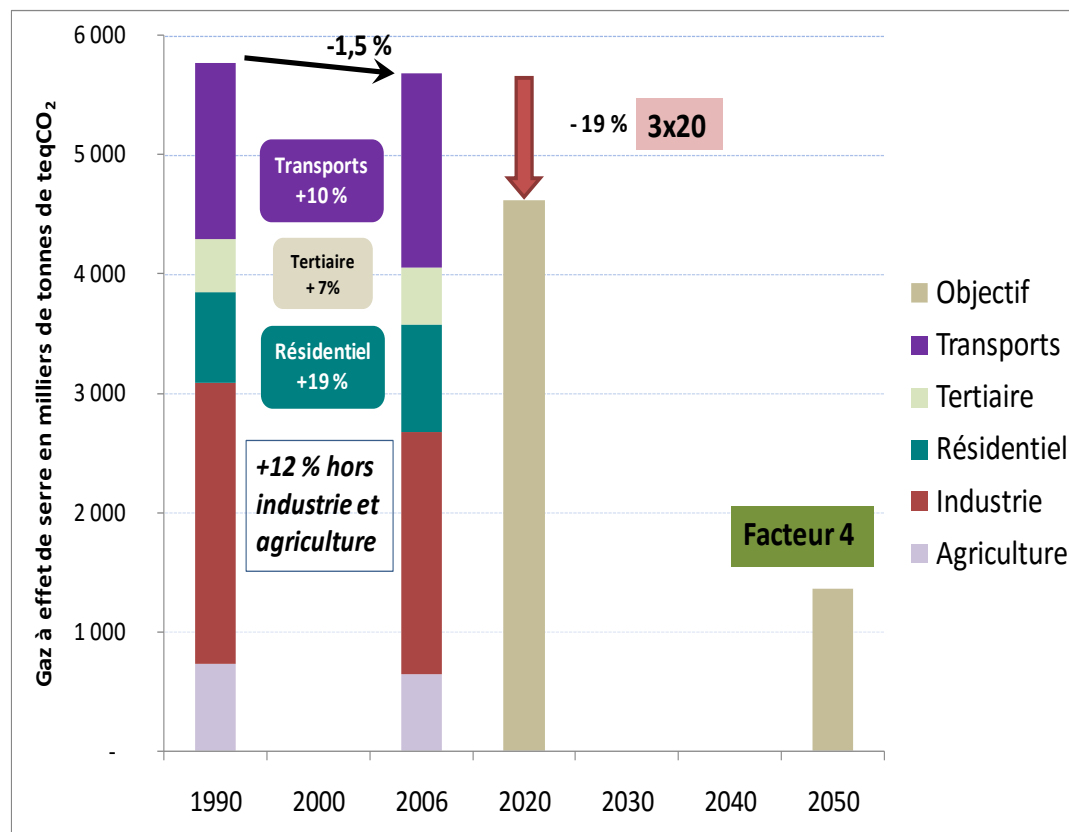
Niveau de contribution des territoires aux émissions de GES ($\text{CO}_2 + \text{CH}_4 + \text{N}_2\text{O}$)



➤ Une part prépondérante des émissions issue de l'agglomération grenobloise

sources AURG/ASCOPARG/OREGES - 2011 - étude SCoT

Les résultats de la modélisation des effets prévisibles de la mise en œuvre du projet de SCoT sur les GES, par secteur



2 scénarios : tendanciel - projet de SCoT :

➤ **Secteur économique (tertiaire et industrie)** : approcherait les objectifs de réduction de 20%.

➤ **Secteur résidentiel** : diminution des consommations d'énergie de 4.5% et de plus de 10% de CO₂.

➤ **Secteur transport** :

- scénario tendanciel : - 2% de CO₂
- scénario « avec chronoaménagement » = - 6%

Cette modélisation du projet a montré :

➤ **que la mise en œuvre du projet de SCoT devait permettre une inversion de tendance :**

avec une baisse des émissions de CO₂ de 7% entre 2006 et 2020 au lieu d'une augmentation de 12% observée entre 1990 et 2006 sur ces 3 secteurs et % au lieu de 2,5 % en scénario tendanciel Mais les objectifs du 3X20 à 2020 ne sont pas atteints.

Zoom sur la loi de transition énergétique pour la croissance verte

La transition énergétique

- RT2018 - Nouveau label énergie-carbone
- Plan national d'action pour les copropriétés fragiles et appel à projets « copropriétés à énergie positive »
- Plans de mobilité (> 100 salariés où PDU)

La croissance verte :
un moteur de relance de l'économie

Des sujets sociétaux décisifs :
lutte contre le changement climatique et la précarité énergétique, adaptation au CC

Une place des territoires renforcée :
SRADDET, SCoT, PCEAT, PDU, PLUi/PLU,

Un soutien financier de l'Etat pour les démarches des collectivités locales, pour les particuliers

Des exigences supplémentaires de performance énergétique pour les bâtiments neufs et pour les bâtiments existants (2018), pour les entreprises

- **Territoire à énergie positive (TEPOS) :** territoire visant l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales + intégration de la question de l'énergie dans une démarche systémique en faveur du développement local.
- Appels à projets «territoires zéro gaspillage zéro déchets» et «**Territoires à énergie positive pour la croissance verte**»
 - Appel à manifestation d'intérêt «**plateformes de rénovation énergétique de l'habitat**»
 - **Points rénovation infos services et Plateformes de la rénovation énergétique**
 - **Crédits d'impôts** transition énergétique (CITE) cumulable avec l'éco-prêt à taux zéro
 - Soutien à l'achat de véhicules propres et installation de bornes électriques
 - **Programme des investissements d'avenir :** soutien de l'innovation dans les technologies bas-carbone

2 - Tour de table : état d'avancement des travaux des territoires, de leurs préoccupations, besoins et questionnements

3 - Présentation du Diagnostic Energie émissions Mobilité de la GREG

4 - Tour de table : identification d'enjeux et besoins communs

Conclusion

Quelles modalités de travail ensemble ?

Quels éléments de programme pour 2018 ?

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU **Scot 203n** DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

21 Rue Lesdiguières - 38000 Grenoble
Tél. 04 76 28 86 39 Télécopie 04 76 47 20 01
epscot@scot-region-grenoble.org
www.scot-region-grenoble.org